

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 17 décembre 2009, à **20 heures 30**, à la Maison communale

Objet :

~

**CONVOCATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26.11.2009**
- 2. Vote d'un douzième provisoire pour janvier 2010**
- 3. Octroi d'un subside au C.E.C. Florenville**
- 4. Assemblée générale Vivalia du 22.12.2009 – Accord sur les points portés à l'ordre du jour et sur les décisions y afférentes**
- 5. Incorporation à la voirie communale de parcelles communales cadastrées à Chassepierre**
- 6. Fourniture d'accessoires de fleurissement - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**
- 7. Construction tribune—cafeteria au terrain de football de Florenville – Approbation du devis Interlux pour la pose d'un nouveau branchement BT individuel**
- 8. Approbation des modifications budgétaires ordinaire n° 2 et extraordinaire n° 2 au budget 2009 du C.P.A.S.**

La Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert